

valeur des ressources et pour l'équipement social. Quant à moi, je ne considère pas les fonds de pension comme un moyen de trouver ces capitaux. Je crois qu'il existe des méthodes meilleures et plus équitables de recueillir des capitaux d'investissement.

A mon sens, l'utilisation des fonds de pension pour fins de placement crée deux problèmes pour les provinces ou pour le gouvernement fédéral. D'abord le fardeau que constitue le prélèvement des capitaux retombe sur les personnes à revenus moyens ou à revenus modestes, et ce n'est pas au sein de ces groupes que nous devrions aller chercher l'argent dont nous avons besoin pour faire des placements. En second lieu, j'estime qu'il y a un conflit d'intérêts entre ceux qui veulent affecter les fonds à l'expansion industrielle et ceux qui veulent protéger les placements des bénéficiaires. Les premiers sont prêts à courir des risques, alors que les seconds doivent être prudents.

A mon avis, ce conflit d'intérêts nuira sensiblement à la libre utilisation des fonds à des fins d'expansion industrielle. D'après moi, le problème serait réglé si le gouvernement fédéral créait une Caisse canadienne de développement en vue de fournir aux industries et aux provinces les capitaux dont elles ont besoin pour la mise en valeur des ressources. Il est bien regrettable, à mon avis, que ce projet ait été renvoyé aux calendes grecques. Il faut aussi que le gouvernement fédéral mette à la disposition des provinces d'importantes sommes d'argent en vue de l'équipement social. Si l'on avait réalisé ces deux choses, les premiers ministres provinciaux n'auraient pas eu à songer aux caisses de retraite comme source de capitaux d'investissement. Cependant, monsieur l'Orateur, notre Chambre et la population canadienne doivent se préoccuper, non du genre de régime de pension que nous voulons, mais de celui que nous pouvons avoir. Et le premier ministre a d'ores et déjà saisi la Chambre d'un régime qui semble généralement acceptable à toutes les provinces du Canada.

J'aimerais en savoir davantage au sujet des négociations. J'ai été surpris de voir que les négociations paraissent avoir été menées surtout par M. Kent, du bureau du premier ministre, et par le ministre des Forêts, tandis que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances semblent avoir été tous deux complètement écartés, alors que je m'attendais à les voir s'intéresser au premier chef à ce problème. Mais quelles qu'aient été les discussions préalables, nous avons maintenant du régime un exposé que nous aurons l'occasion d'examiner plus en détail.

Dans notre groupe, nous avons constamment demandé que le régime contributif de

pension se fonde sur trois principes essentiels: une application générale; la transférabilité; un financement autonome; il doit offrir des prestations maximales en retour d'une cotisation minimale. Dans le régime que le premier ministre a exposé, les deux premiers principes, de loin les plus importants, ont été sauvegardés; on y trouve un principe supplémentaire puisque le gouvernement fédéral a pu obtenir des provinces l'acceptation d'un amendement constitutionnel qui permettra au gouvernement de faire entrer dans le régime de pension des prestations aux survivants. Monsieur l'Orateur, je pense que ce plan renferme les meilleures caractéristiques du régime de Québec et qu'il améliore grandement le régime dont la Chambre a été saisie. A mon avis, la proposition que le premier ministre a exposée très brièvement représente une victoire réelle en faveur de l'unité nationale et du bon sens.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Il ne faudrait pas faire perdre le temps de la Chambre en tâchant, d'une part, de s'attribuer le mérite de tout ce qu'il y a de bon dans le régime élaboré ou, d'autre part, de déprécier ce qui s'est accompli. Mieux vaut se féliciter du grand pas que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada viennent de faire, en ce jour à marquer d'une pierre blanche dans les annales de notre sécurité sociale s'il s'agit d'un premier pas dans la voie qui aboutira, pour toute la population canadienne, à un régime universel et transférable de pension à participation.

Le premier ministre a également tracé les grandes lignes d'une proposition visant à étendre les allocations familiales aux enfants de 16 et 17 ans. Le changement s'appliquera au Canada tout entier, mais, comme la chose existe déjà dans le Québec, cette province sera dédommée du montant qu'elle verse. La solution me paraît heureuse, du fait que les avantages vont s'étendre à tous les Canadiens de 16 et 17 ans qui seront encore aux études, qu'ils vont être maintenus au Québec et que cette province se verra remboursée.

Au sujet des prêts aux étudiants, le premier ministre a déclaré que les provinces qui le désirent pourront les administrer et recevoir une compensation équivalente, ce qui me semble raisonnable, vu que les provinces sont bien placées pour administrer ces prêts aux étudiants, car elles sont au courant des problèmes étudiants. Cette méthode compliquera un peu les choses dans le cas des étudiants qui changent de province. J'espère en outre qu'on s'en souviendra, le jour où l'on accordera les 10,000 bourses d'études promises par le parti libéral pendant la campagne électorale.

[M. Douglas.]